



Mon père peut il me demander une somme prêtée dans son testament?

Par **severinge34**, le **06/04/2012** à **17:26**

Bonjour,

Mon père me demande de lui rembourser une somme qu'il ma donné de son vivant dans son testament.As t il le droit? Quelles sont les démarches a effectuées pour contester ceci.Merci

Par **amajuris**, le **06/04/2012** à **19:01**

bjr,

le testament ne prend effet qu'au décès.

s'il s'agit d'une donation, celle-ci est par principe irrévocable.

donc votre père ne peut pas exiger que vous lui rendiez cette somme.

cdt